



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## tarifs réduits

Question écrite n° 39121

### Texte de la question

M. Christian Jacob appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la tarification des voyages scolaires par la SNCF et le syndicat des transports parisiens en Ile-de-France. Le tarif « Promenades d'enfants » applicable aux enfants de moins de quinze ans institue une réduction de 75 % sur les trajets grandes lignes. Cette réduction n'est pas appliquée pour les groupes voyageant en Ile-de-France. Ainsi, un groupe scolaire partant de Longueville bénéficiera de 50 % de réduction alors qu'un départ de Nogent-sur-Seine lui vaudra 75 % de réduction, les deux gares étant situées sur la ligne SNCF Paris-Bâle. S'il connaît les raisons liées à la tarification spécifique applicable à l'Ile-de-France qui expliquent cette différence de traitement, il lui demande s'il ne convient pas d'inviter le STP à prendre en compte les spécificités du secteur de Provins vis-à-vis des transports de la région Ile-de-France dans un souci d'égalité des élèves face au service public du transport.

### Texte de la réponse

Les tarifications appliquées aux groupes d'enfants en Ile-de-France sont décidées par le Syndicat des transports parisiens, alors que celles concernant les grandes lignes SNCF relèvent de l'entreprise publique. L'Ile-de-France ne connaît que trois niveaux de tarification : la gratuité, le demi-tarif et le plein tarif. Gratuité et demi-tarif résultent de mesures à caractère social et sont compensés par l'Etat qui prend à sa charge le déficit en résultant pour les transporteurs. La réduction de 75 % appliquée sur les grandes lignes SNCF est une mesure à caractère commercial prise par l'entreprise publique pour accroître l'attractivité de son réseau, mais qui ne s'applique pas effectivement aux déplacements à l'intérieur de l'Ile-de-France. Par contre, il convient de souligner qu'une avancée significative vient d'être accomplie en Ile-de-France avec l'instauration de la carte « Imagine R » et de tarifs « jeunes » particulièrement avantageux pour les fins de semaine, actions qui constituent des efforts très significatifs des pouvoirs publics en faveur des jeunes populations.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Jacob](#)

**Circonscription :** Seine-et-Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39121

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 5 juin 2000

**Question publiée le :** 20 décembre 1999, page 7229

**Réponse publiée le :** 12 juin 2000, page 3578